



**CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES**



**Conférence
des présidents
d'université**

Engagements communs CPU-CGE

Pour le développement durable des universités et des grandes écoles

2010-2011

Entre

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) association loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée par arrêté du 15 mai 2008, ayant son siège au 103, boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS, représentée par Lionel Collet, en sa qualité de Président,

Et

La Conférence des Grandes Ecoles (CGE) association loi 1901, ayant son siège au 60, boulevard Saint Michel 75272 PARIS CEDEX 06

Ci-après ensemble désignées les « Parties »,

❖ PREAMBULE

La CPU a vocation à promouvoir l'Université, en France et dans le monde. La CPU est un relais entre différents acteurs (lycéens, étudiants, parents, entrepreneurs et journalistes notamment) et la communauté universitaire. La CPU s'est en particulier fixée pour objectif de mobiliser largement l'opinion publique sur le rôle des universités dans la société française. Plus précisément, la CPU participe aux côtés des universités à la mise en œuvre des droits qui leur ont été reconnus par la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (la « LRU »), dans les différents domaines en cause. En particulier, suite à l'adoption de la charte « Pour une alliance des universités en faveur du développement durable » le 3 juillet 2008, la CPU a mis en place un comité dédié au Développement Durable, présidé par Sylvie Fauchaux, Présidente de l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, visant à mutualiser les pratiques et développer une culture et un cadre communs aux universités sur ces questions. Dans cette optique, la CPU s'appuie sur Fondaterra pour l'intégration du Développement Durable dans les établissements notamment dans la mise en place de méthodes, outils et l'évaluation des actions développées par les établissements.

La CGE a vocation :

- à promouvoir, sous toutes ses formes, tant en France qu'à l'étranger, le développement et le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, publics ou

CC

privés, par une recherche constante de l'excellence, en liaison avec le monde de l'entreprise, les acteurs de l'économie et de la société civile ;

- à susciter et coordonner des réflexions et travaux sur l'enseignement, la pédagogie et la recherche, dans une perspective d'amélioration du bien-être social et du développement durable ;
 - à représenter ses membres et d'effectuer des démarches d'intérêt commun auprès des pouvoirs publics nationaux, communautaires et internationaux ;
 - à entretenir et à développer, dans un esprit d'ouverture et de solidarité, les relations qui unissent ses membres.
- La CGE a officialisé la création d'une Commission CGE développement durable, présidée par le Directeur de l'Ecole des Mines de Nantes, Stéphane CASSEREAU

❖ Contexte :

En octobre 2009, la Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Grandes Ecoles ont finalisé, avec les Ministères et organismes concernés, le premier référentiel développement durable applicable aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce document constitue à la fois un guide d'autodiagnostic, un tableau de bord, un guide stratégique et une base de référentiel de certification. Le Référentiel a pour cadre général le « Plan Vert » des établissements d'enseignement supérieur et cible cinq domaines prioritaires : Stratégie, Management et Gouvernance participative ; Politique sociale et ancrage territorial ; Gestion environnementale ; Formation ; Recherche.

❖ Objectifs :

Considérant que les enjeux économiques, sociaux et environnementaux actuels nécessitent la collaboration des acteurs, et conscients de la responsabilité de la communauté de l'enseignement, les deux parties décident de renforcer leur coopération en matière de développement durable.

Celle-ci prend la forme d'un plan annuel d'actions commun. Pour l'année 2010 – 2011, les actions prioritaires sont précisées ci-dessous. Chaque année, un nouveau programme est établi.

❖ Axes d'actions:

Référentiel. La CPU et la CGE décident ensemble de l'évolution du référentiel. Les deux conférences échangent sur leurs propositions d'évolution du référentiel, décident de la version utilisée pour chaque année universitaire,

- **Labellisation.** La CPU et la CGE mènent ensemble la réflexion sur la labellisation. L'objectif est d'étudier dans l'année 2010/2011 l'opportunité d'un label commun intégrant un cahier des charges et un processus de gestion adapté et validé par la CPU et la CGE.
- **Formation.** La CPU et la CGE participent à la réflexion sur un « tronc commun de connaissance au développement durable » dont l'objectif est de fournir aux établissements des outils pour que chaque étudiant de l'enseignement supérieur soit sensibilisé au développement durable.

CC 

- **Freins et leviers.** La CPU et la CGE échangent sur les freins et leviers pour l'intégration du développement durable dans les établissements afin de favoriser l'émergence d'un environnement propice.
- **Membres.** Le comité CPU DD et la commission CGE DD se réunissent en plénière une fois par an.

❖ **Méthode**

Pour chacune des actions, un Référent est désigné par chacune des Parties et chargé du suivi des projets, en relation avec le comité développement durable de la CPU et la commission développement durable de la CGE.

Les Référents assurent la liaison sur chaque sujet entre la CPU et la CGE. Les Référents des deux Parties préparent et animent les réunions communes. Les Référents de la CGE peuvent être invités à certains travaux de la CPU et réciproquement pour les Référents de la CPU.

❖ **Non-exclusivité**

Le présent engagement est conclu sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des parties puisse conclure un accord du même type avec d'autres partenaires.

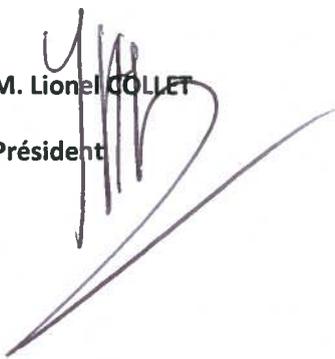
❖ **Confidentialité et durée**

Les Parties s'engagent à ne pas divulguer les informations et documents des autres parties de quelque nature qu'ils soient, économiques, financiers, techniques auxquels elles pourraient avoir accès du fait de l'exécution du partenariat.

Le présent engagement est conclu pour l'année universitaire 2010-2011. Il sera renouvelé par tacite reconduction chaque année au moment de la rentrée universitaire. Chaque année, de nouveaux objectifs seront définis conjointement.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Paris, le 17 juin 2010


M. Lionel COLLET

Président


M. Pierre TAPIE

Président